

<http://snetap-fsu.fr/GIPA-les-agents-contractuels-sur.html>



GIPA : les agents contractuels sur budget des CFA/CFPPA et du Supérieur ont droit à la GIPA



- Les Dossiers - Action sociale -
Date de mise en ligne : mercredi 22 juin 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis plus d'un an , le SNETAP [FSU](#) aide les agents titulaires et contractuels des CFAA/[CFPPA](#) comme de l'enseignement supérieur à faire valoir leur droit à la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) et porte le dossier auprès des instances du ministère.

En effet, dès le 21 mai 2015, cette question a été portée par le SNETAP FSU à la [CAP](#) des attachés d'administration. A la fin de l'année 2105, un bulletin d'informations spéciales CFAA/CFPPA donnait les modalités de calculs et précisait le cadre des ayants droits : <http://www.snetap-fsu.fr/Bulletin-d-information-CFA-CFPPA,3736.html>

Enfin, un article complet sur le site du SNETAP FSU en date du 14 septembre 2015 rappelait les conditions d'accès et le nom du site fonction publique permettant la simulation : <http://www.snetap-fsu.fr/GIPA-Garantie-Individuelle-du.html>

Ce travail syndical commence à porter ses fruits. Plusieurs agents nous ont fait savoir qu'ils en bénéficiaient ou que leur établissement était en train de traiter les dossiers.

Par conséquent, le SNETAP FSU appelle tous les agents de CFAA/CFPPA et de l'enseignement supérieur à faire valoir ce droit. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le SNETAP FSU.

Vos élu-es des secteurs [CFA](#)/CFPPA et enseignement supérieur